Dossier de presse : La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)



Ce dossier de presse accompagne la consultation publique sur l'adoption d'une "trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique" (TRACC), lancée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Le rapport de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, publié en février 2023 effectue une comparaison internationale des politiques d'adaptation au changement climatique qui ont été mises en place dans 8 pays. Il recommande que la France se dote d'une trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique.

Pour élaborer cette stratégie, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires consulte les citoyens, les acteurs économiques et les élus locaux sur le projet de trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).

Chacun peut participer à cette consultation publique en ligne en répondant à trois questions. Les contributions peuvent être envoyées jusqu'à mi-septembre 2023 via l'adresse mail dédiée : trajectoire-adaptation@ecologie.gouv.fr.

Scénarios de référence

Pour anticiper les effets du réchauffement climatique, deux scénarios de réchauffement ont été élaborés, sur la base des éléments fournis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :

- dans un scénario aligné avec l'Accord de Paris, le réchauffement mondial sera limité à +1,5 °C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, soit environ +2 °C en moyenne sur la France métropolitaine. Ce scénario correspond au respect de l'objectif de température le plus ambitieux de l'Accord de Paris au niveau mondial ;
- dans un scénario plus pessimiste, le réchauffement se stabilise à +3 °C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, soit environ +4 °C en moyenne sur la France métropolitaine. Ce scénario correspond à la poursuite des politiques mondiales existantes, sans mesures additionnelles.

Objectifs du projet de trajectoire

- La définition d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique permettra : de mettre à jour les référentiels, normes et réglementations techniques qui doivent prendre en compte les effets du changement climatique dans tous les domaines (bâtiment, transport, énergie, réseaux, risques naturels...) ;
- d'accompagner l'adaptation des collectivités territoriales : la TRACC sera intégrée dans l'ensemble des documents de planification territoriaux ;
- d'accompagner l'adaptation de l'activité économique : pour chaque secteur, des études de vulnérabilité basées sur la TRACC permettront d'élaborer des plans d'adaptation au changement climatique.

Questions de la consultation

- Question 1 : La France doit-elle se doter d’une trajectoire de réchauffement de référence d’ici la fin du siècle pour pouvoir s’adapter, tout en poursuivant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l’Accord de Paris ?
- Question 2 : Que pensez-vous d’une trajectoire de réchauffement de référence pour l’adaptation de la France (TRACC) dont les niveaux de réchauffement de référence seraient : +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 (France métropolitaine) ?
- Question 3 : Quels outils et quel accompagnement technique et financier devraient être mis à la disposition des collectivités, des acteurs économiques et du public pour qu’ils puissent prendre en compte les impacts envisagés dans le futur du réchauffement climatique ?

Liens utiles
Pour télécharger le dossier de presse